



Le Bonus E-sport

La sélection des étudiants engagés dans le bonus e-sport

Les étudiants engagés dans le bonus e-sport se font connaître auprès de Pascal Chatonnay en déposant un dossier, qui sera transmis ensuite au Service Aux Etudiants.

Bonification de l'investissement

Un bonus peut être obtenu pour l'engagement étudiant dans l'e-sport. Il peut monter jusqu'à 0,25 point qui vont s'appliquer à chaque UE du semestre pair à venir : S2, S4 ou S6.

La note de 0,25 s'obtient en fin d'année si les conditions suivantes ont été remplies, tout au long de l'année :

1. 0,1 point pour l'assiduité et l'engagement. Les absences justifiées par un certificat médical ou par des obligations universitaires approuvées par le département de l'étudiant seront acceptées.
2. 0,1 point pour la progression. Un contrat d'amélioration sera conclu entre l'enseignant responsable et l'étudiant inscrit.
3. 0,05 point pour l'engagement dans la pratique compétitive. Les étudiants qui ont participé assidûment à au moins deux compétitions au cours de l'année seront éligibles.

Un jury en fin d'année décide des points qui peuvent être obtenus. Le jury est composé de la direction de l'iUT, de la responsable du service communication, de la responsable du service aux étudiants. Le jury s'appuie sur un rapport synthétique transmis par Pascal Chatonnay. Le bonus est ensuite communiqué au chef de département pour intégration dans le calcul du semestre pair, de fin d'année.



Mes informations :

Nom :

Prénom :

N° étudiant :

Formation suivie :

Année : 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année

Rythme : Alternant Classique

Je candidate pour m'engager dans le bonus e-sport.

En quelques mots, ma motivation principale est la suivante :

J'ai compris le cadre de l'engagement étudiant indiqué au recto de ce même document.

Fait à

Le

Signature

***Pour toute question et pour déposer votre candidature, merci de vous adresser à
Pascal CHATONNAY : pascal.chatonnay@univ-fcomte.fr***